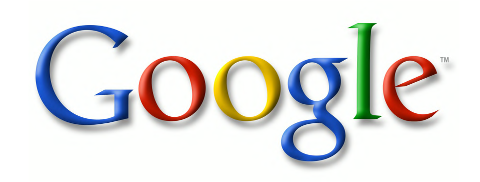
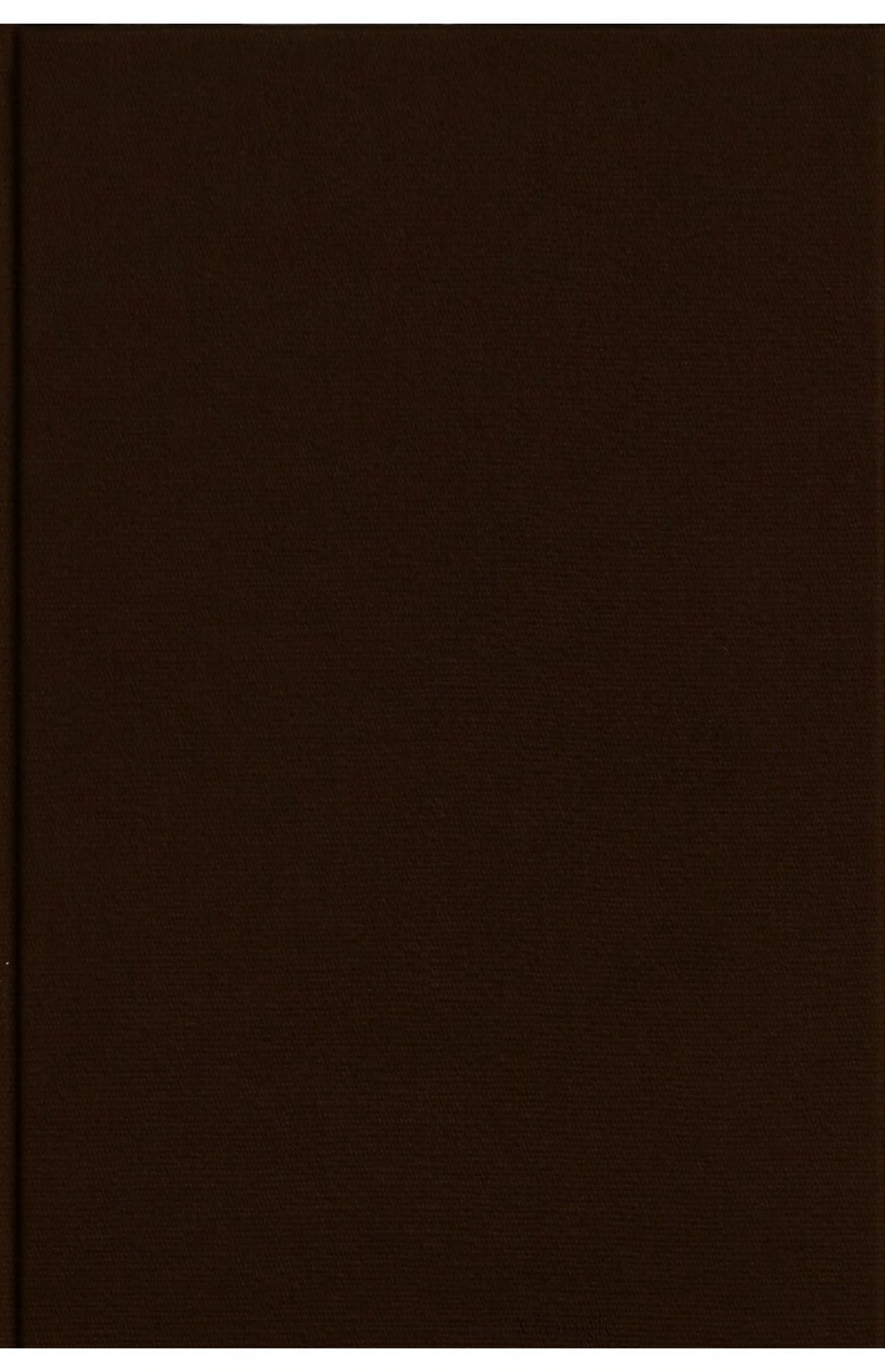
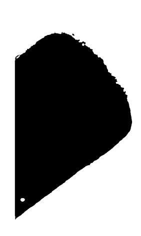








VIES DES SAINTS

ET

PERSONNAGES ILLUSTRES

DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS,

PAR M. L'ABBÉ L. BAUNARD,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DOCTEUR ÈS-LETTRES, CHANOINE HONORAIRE
ET VICAIRE DE LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS.

MAURICE DE SULLY,

ÉVÊQUE DE PARIS.

ORLÉANS,
A. BLANCHARD, LIBRAIRE,
Rue Bannier, 12.

PARIS,
DUPUY, LIBRAIRE,
Rue Saint-Sulpice, 24.

1862

VIES DES SAINTS

ET

PERSONNAGES ILLUSTRES

DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,
Rue Bourgogne, 220.

VIES DES SAINTS

ET

PERSONNAGES ILLUSTRES

DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS,

PAR M. L'ABBÉ L. BAUNARD, 

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DOCTEUR ÈS-LETTRES, CHANOINE HONORAIRE
ET VICAIRE DE LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS.



« Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione suâ : multam gloriam fecit in eis magnificentiâ suâ à sæculo. »

« Louons les hommes illustres des vieux âges ; louons nos pères, car, dès le commencement, le Seigneur a fait éclater en eux sa gloire et sa magnificence. » (ECCLI, XLIV, 1, 2.)

MAURICE DE SULLY,

ÉVÊQUE DE PARIS.

ORLÉANS,
A. BLANCHARD, LIBRAIRE,
Rue Bannier, 12.

PARIS,
DUPUY, LIBRAIRE,
Rue Saint-Sulpice, 24.

1862


BRITISH MUSEUM

MAURICE DE SULLY,

ÉVÊQUE DE PARIS.

« Pontificem tanti meriti servumque fidelem
« Serva Mauricium, virgo beata, tuum. »

(ÉTIENNE DE TOURNAI.)

DOCUMENTS.

Parmi les écrivains originaux qui ont parlé de Maurice, il faut citer :

RIGORD, *Vie de Philippe-Auguste,* passim. — V. dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France* de M. GUIZOT.

GUILLAUME DE NANGIS, *Chroniq. ad ann. 1196.*

VINCENT DE BEAUVAIS, pars 3ª *Speculi historialis.*

ROBERT DU MONT, dans le *Supplément* de SIGEBERT.

JACQUES DE VITRY, CÉSAIRE D'HEISTERBACK, moine de Cîteaux, dans la *Chronique belge,* et TRITHÈME, passim.

Parmi les grands historiens et les collections postérieures :

GÉRARD DUBOIS, prêtre de l'Oratoire, *Historia Ecclesiæ Parisiensis,* t. II, Paris, 1710, in-fº.

DU BOULAI (Bulæus), *Historia Universitatis Parisiensis,* t. II, Paris, 1665, in-fº, passim, et *Catalogus illustrium academicorum,* p. 754.

Gallia christiana, t. VII, *Ecclesia Parisiens.,* p. 71.

Scriptores rerum Francicarum, t. XV et XVI.

MAURICE DE SULLY,

ÉVÊQUE DE PARIS.

I.

DANS le chœur de l'église collégiale de Saint-Victor, on vit, pendant des siècles, une pierre tumulaire sur laquelle on lisait : « Ici repose Maître « Maurice, évêque de Paris, lequel fonda la basi- « lique de Notre-Dame. Il mourut en septembre « 1196 (1). » Une autre inscription plus ancienne que celle-là préconisait la foi pure, la doctrine éminente

(1) DUBOIS, *Historia Eccl. Parisiensis*, lib. XIII, cap. 5, p. 149 : « *Hic jacet reverendus Pater Mauritius Parisiensis episcopus qui primus basilicam Beatæ Mariæ Virginis inchoavit. Obiit anno Domini* MCXCVI, *tertio idus septembris.* »

et les grandes charités, de cet insigne serviteur de l'Église et des pauvres (1).

C'est la vie de cet évêque que j'entreprends ici. J'ai voulu, dans une série de monographies, consacrer la mémoire de tous les hommes illustres qui ont fait rejaillir sur l'Église d'Orléans l'éclat de leur sainteté, de leur génie et de leurs œuvres. A tous ces titres, je devais une place première à l'homme puissant et bon qui naquit parmi nous pour être l'honneur de son siècle et pour léguer au nôtre un monument qui demeure une des gloires immortelles de la religion et des arts.

Maurice reçut le jour dans une pauvre chaumière, sur le bord de la Loire, à l'ombre du château féodal des Sully (2). C'était dans les premières années du XIIe siècle. A cette époque, ou peu de temps après (1137), la paroisse de Sully, dédiée à saint Ythier, passa dans la mouvance de la grande abbaye de

(1) Étienne DE TOURNAI, apud DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, lib. XIII, cap. 5, p. 148 :

Sana fides, doctrina frequens, eleemosyna jugis
Clamat Parisius non habuisse parem.

(2) DU BOULAI, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, sec. IV, p. 325 : « *Ille autem erat ortu et genere pauperimus.* »

Fleury ou Saint-Benoît, située dans le voisinage. Les anciens ont vanté la richesse de cette vallée, qu'ils avaient pour cela surnommée le Val-d'Or. Mais Maurice ne connut pas les biens de la fortune. Si nos conjectures ne nous ont pas trompé, son père mourut de bonne heure, et l'enfant demeura seul à côté de sa mère, tous deux pauvres, mais tous deux riches de ces trésors du cœur que rien ne remplace.

Il paraît que la mère de Maurice s'appelait *Humberge* (1), femme simple et aimante, dont la bonté laissa dans l'âme de son fils un souvenir attendri que rien ne put effacer. C'est à l'école de cette mère et à l'école moins douce de l'indigence que Maurice reçut les leçons qui forment les âmes fortes et les grands cœurs. On raconte que chaque matin le jeune enfant s'en allait mendier par les villages, de château en château, de couvent en couvent, et il recevait beaucoup, car il y avait en lui je ne sais quoi de bon qui fascinait les cœurs et attirait l'aumône (2). Sa misère

(1) Du Boulai, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325 : « *Quem mater Humberga ex paupere tuguriolo Lutetiam misit.* »

(2) Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*, t. II, p. 122 : « *Heroldus scribit eum mendicando vitam tolerasse dum esset juvenis*, etc. »

était digne ; parfois même elle savait être fière. Un jour qu'il se présentait à la porte d'une riche maison de la contrée, le maître, saisi de la noble assurance de l'enfant, lui dit pour le tenter : « Maurice, je te « donnerai ce que tu me demanderas, si tu veux re- « noncer à être jamais évêque. » Maurice réfléchit, puis très-résolument déclara qu'il ne renonçait à rien de ce que lui promettait l'avenir (1). Le jeune mendiant se connaissait, et il portait déjà dans la conscience de son génie le pressentiment de sa grandeur future.

En effet, dès cet âge, l'enjouement de Maurice était mêlé d'une sorte de gravité douce et méditative qui marque le réveil de tous les esprits d'élite. On y vit le signe de Dieu qui l'appelait à de grandes choses. Des prêtres l'initièrent aux éléments des lettres. Il y fit des progrès et poussa ses études aussi loin qu'il le put dans son obscur village. Mais de plus larges horizons s'entr'ouvraient devant lui. Les livres s'étaient promptement épuisés sous ses mains. Les maîtres lui manquaient, et peut-être, au désir passionné de

(1) Dubois, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, p. 122, n° 11, et Du Boulai, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325 : « *Aliquando rogatus an eleemosynam hâc lege vellet accipere ut omni episcopatui renunciaret, conditionem respuit.* »

savoir, se mêlait l'ambition de connaître Paris. Un matin donc, Humberge conduisit son enfant sur la route de la grande ville, le bénit, l'embrassa et le laissa partir en le suivant d'un long et douloureux regard.

II.

Ce fut aux environs de l'année 1140 que Maurice de Sully entra, pauvre et obscur, dans la ville où il devait laisser une impérissable trace de son passage. Paris était alors universellement proclamée l'institutrice du monde, *doctrix totius orbis*. « Tout ce que « d'autres pays, d'autres siècles ont jamais produit « de délicieux, de beau, de spirituel et de grand, « s'écriait Guillaume le Breton, tous les trésors de la « science et tous les biens de la terre, les jouissances « les plus variées de l'esprit et du corps, les leçons « de la sagesse, les ornements des beaux-arts, les « sentiments chevaleresques, la politesse des mœurs, « tout cela se trouve réuni à Paris. » — « Paris est « au-dessus d'Athènes, au-dessus de la savante

« Égypte, » écrivait dans ce temps-là Rigord, l'historien de Philippe-Auguste. C'était *l'arbre de vie du paradis terrestre ;* c'était *le candelabre qui éclaire la maison du Seigneur.* On venait là de toutes parts. L'affluence des jeunes gens que l'Europe entière envoyait à Paris était telle, qu'à peine pouvait-on s'y loger, et que plus d'une fois le nombre des étrangers y dépassa celui des habitants. Outre la distinction et la renommée des maîtres, de larges priviléges y attiraient la multitude des étudiants. C'est ainsi qu'aucun d'eux ne pouvait être appréhendé au corps par le prévôt ou ses officiers. Lorsqu'il était frappé, tout bourgeois était tenu de lui venir en aide. Les maîtres, les écoliers, et même leurs serviteurs, ne relevaient que de l'autorité épiscopale. Il n'était permis de les arrêter qu'en cas de flagrant délit. Pleine franchise leur était accordée de tous droits de tailles, aides et gabelles. Enfin, c'était un peuple dans un autre peuple, — peuple-roi qui avait ses sujets et son code, ses caprices tyranniques, son inviolabilité, ses révolutions et ses combats. Il tenait sa haute cour dans le cloître Notre-Dame ou sur la Montagne-Sainte-Geneviève. C'était là que, chaque matin, on voyait affluer une multitude inquiète, passionnée pour les choses de l'esprit, ardente sur les questions

du temps, s'attachant librement aux maîtres de son choix, qui n'attendaient rien d'elle, sinon la renommée, qu'elle dispensait à son gré.

En effet, l'instruction était alors gratuite et accessible à tous. On a vainement cherché à calculer le nombre des écoliers auxquels l'Église offrait alors l'aliment de la science avec une libéralité qui étonnerait les superbes prétentions de nos jours. Pierre Lombard, qui alors professait avec gloire, était venu en haillons de Novare à Paris. Maurice de Sully n'était pas de meilleure condition que son maître. Arrivé sans ressource dans une ville étrangère, il ne rougit pas de mendier pour vivre, rendant même les services de la domesticité aux écoliers plus riches, qui lui donnaient du pain (1). C'est ainsi qu'il passa les laborieuses années de son adolescence, s'habituant à ne compter que sur Dieu et sur lui ; retrempant chaque jour son âme dans les sacrifices et les luttes incessantes d'un cœur aux prises avec la misère et la faim ; s'habituant à aimer par l'exercice obligé de la reconnaissance ; s'attachant à l'étude de toute la passion d'un cœur à qui manque tout le

(1) Du Boulai, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325 : « *Mater eum Lutetiam miserat ut mendicando panem, aut scholaribus ditioribus serviendo, studiis si posset incumberet.* »

reste ; l'estimant en raison de ce qu'elle lui coûtait de privations et de douleurs ; sevré de tout ce qui plaît, distrait ou rapetisse, mais enivré de hautes pensées, de profondes méditations et de nobles desseins. De telles jeunesses sont fécondes. Souvent il arrivait que Maurice ne savait pas le soir où il passerait la nuit ; mais le noble mendiant avait tout oublié quand il venait s'asseoir à côté des seigneurs et des princes pour recueillir les leçons des maîtres renommés. D'ailleurs, de hautes protections lui furent bientôt conquises, car il ne manquait pas, alors comme aujourd'hui, d'ames amies de Dieu, qui lui donnaient de quoi s'entretenir aux écoles. Il est permis de croire que, comme Pierre Lombard, Maurice dut beaucoup aux libéralités de l'abbaye de Saint-Victor, et que la grande amitié qu'il conserva toujours pour cet illustre monastère avait sa source dans une ancienne reconnaissance.

Maurice ne tarda pas à se placer à la tête des écoliers de son temps. C'était l'époque des querelles ardentes et subtiles de la scholastique. Saint Anselme venait de pénétrer dans le sanctuaire de la métaphysique aussi près de Dieu qu'il fut jamais donné à l'homme de pouvoir atteindre. L'arène scholastique retentissait encore des joûtes téméraires de Pierre

Abeilard. Saint Bernard, son rival, portait dans la théologie l'âme attendrie d'un saint qui se reposait du soin de gouverner l'Europe dans la méditation du Cantique des Cantiques, sous sa cellule de feuillage, à l'ombre solitaire des hêtres de Clairvaux. Pierre Lombard recueillait dans son livre des *Sentences* la doctrine des Pères, inaugurant ainsi dans sa théologie la méthode positive qui ne devait prévaloir que quatre siècles plus tard. De grandes erreurs surgissaient à côté de grandes lumières. Après Abeilard et Roscelin, Arnauld de Bresse et Berenger mettaient tout en question. Les écoles rivalisaient entre elles, ainsi que les maîtres : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-l'Auxerrois, Sainte-Geneviève ouvraient leurs cours publics et gratuits. Mais la foule se portait de préférence au cloître de Notre-Dame. C'était là que Louis-le-Jeune passait alors ces jours *de sa vie commençante* dont il se rappela longtemps le délicieux souvenir, vivant au sein de l'Église comme sur le sein d'une mère : *quasi in quodam maternali gremio*. C'était à côté de lui que Maurice allait entendre Adam de Petit-Pont, Michel de Corbeil, Pierre-le-Chantre, et surtout Guillaume de Champeaux. Jean de Salisbury compte jusqu'à douze professeurs qui tenaient maison ouverte, soit dans les

environs de Notre-Dame, soit sur la Montagne-Sainte-Geneviève, et ils n'étaient pas les seuls. La foule se passionnait pour les débats de l'école ; les thèses et les discussions couraient les rues. Les arides controverses du nominalisme, les mystères les plus abstraits de la théologie, voilà sur quoi dissertaient, du matin jusqu'au soir, ces groupes d'adolescents qui s'en allaient errant des carrefours de la Cité à la rive gauche du fleuve, et parmi lesquels, si vous aviez la science de l'avenir, vous apercevriez de loin des évêques, des cardinaux et un pape (1). La vie était partout, fiévreuse chez les uns, puissante chez les autres, les poussant dans les cloîtres ou dans le Pré-aux-Clercs, les armant pour la guerre civile ou pour la guerre sainte. Temps orageux, mêlés de beaucoup de bien et de mal, temps pleins de sève qu'on se laisse entraîner à décrire, qu'on se prend à aimer, qu'on ne voudrait pas ramener, mais à qui l'on peut bien donner ces regrets tombés d'une plume protestante : « Ah ! la noble énergie des âges « anciens est perdue. Notre siècle est l'inventeur « d'une sagesse étroite, et ce que les hommes faibles « ne sauraient concevoir n'est à leurs yeux qu'une

(1) Innocent III.

« chimère. Toutefois, rien de divin ne peut réussir « entrepris avec un cœur profane. Hélas! nos temps « ne connaissent plus ni la foi, ni l'amour. Comment « pourrait-il leur rester l'espérance (1)? »

De brillantes études en théologie firent distinguer Maurice parmi les clercs de l'Université. L'écolier devint maître, et peu de temps après, ayant reçu les ordres, il enseigna lui-même, d'abord les lettres humaines ou les arts libéraux, puis la science sacrée dans laquelle il s'était acquis un grand renom (2). Le titre de professeur était alors une sorte de consécration et le gage le plus assuré d'un brillant avenir. En même temps qu'il ouvrait un cours de théologie, Maurice se livrait à la prédication avec un succès éclatant et légitime, car il était éloquent, et chaque fois qu'il montait à l'ambon de quelque église, il était sûr de voir affluer auprès de lui la foule toujours insatiable de sa parole (3). Cette parole était

(1) Mme DE STAEL, *De l'Allemagne*, t. II, p. 344.

(2) DU BOULAI, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325 : « *Primum ergo liberales artes docere aggressus est; deinde ad theologiam se contulit, in eâ magisterium adeptus.* »

(3) *Hist. Eccl. Par.*, t. II, p. 149 : « *Eximiâ dicendi facultate valuit; omnes, si ambonem conscenderet, ad eum audiendum confluebant.* »

forte et originale. Parmi les écrivains qui en ont fait mention, les uns nous la décrivent comme profonde, serrée, nourrie de doctrine, savante et ordonnée selon les règles de la dialectique (1). Les autres ajoutent que sa science était pleine de charitables condescendances, que son discours était simple, familier, mais solide, se faisant tout à tous pour gagner tous à Jésus-Christ. C'est dans cette manière tempérée et utile qu'il écrivit un remarquable recueil de sermons faits pour être prêchés les dimanches et fêtes. Ces discours manuscrits ont été conservés longtemps aux archives de l'abbaye de Saint-Victor.

Il est vrai de dire cependant que Maurice mettait l'action au-dessus de la parole. Il devait être et il fut un homme d'autorité et de commandement. Pierre Lombard, devenu évêque de Paris, voulut s'attacher le prêtre éminent que la voix publique appelait à tous les honneurs de l'Église. Il le nomma archidiacre de son diocèse (2). L'archidiacre, dans la hiérarchie de cette époque, était le second dignitaire de chaque église et comme le bras de l'évêque, qui

(1) TRITHÈME, cit. *ibid.*, p. 754 : « *Ingenio subtilis, sermone scholasticus, in declamandis autem ad populum sermonibus multi studii fuit.* »

(2) DU BOULAI, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325.

se déchargeait sur lui de presque tout le poids de l'administration. Maurice non seulement se montra à la hauteur de sa dignité nouvelle; mais il y apporta une telle supériorité que chacun put pressentir qu'il ne s'arrêterait pas là.

III.

PEU de temps après, l'Évêque de Paris, Pierre Lombard, finit une vie remplie par d'illustres travaux. Ce n'était pas une médiocre charge pour le futur évêque que la succession du *Maître des Sentences*. Aussi prévoyait-on que l'élection serait troublée par des orages : « Cela m'inquiète grandement, » en écrivait Hugues, archevêque de Sens, au doyen du chapitre, « car souvent il arrive qu'en pareille « circonstance, dans la rivalité se mêle un peu d'envie; de l'envie naît la discorde, et de la discorde « la division, qui brouille tout. Alors on ne s'entend « plus, on se fuit, on devient la risée des jaloux et « des rivaux. Je prie Dieu qu'il éloigne de vous ce « malheur, mes chers frères; que la plénitude de



« l'Esprit-Saint descende sur vous; qu'il vous unisse « dans les mêmes pensées, et que vous, qui devez « avoir le même pasteur, commenciez à goûter les « mêmes pâturages (1). »

Malgré ces sages avis, le clergé ne put s'entendre sur le choix de son évêque, et il y avait longtemps que durait la division, quand on remit l'élection aux mains d'une commission composée seulement de trois prêtres éminents. Maurice était l'un d'eux, et le premier des trois. Peu à peu l'archidiacre conquit sur ses collègues un tel ascendant, que les deux autres s'engagèrent à ratifier son choix et à reconnaître celui qu'il nommerait évêque. Alors, s'il faut en croire Césaire d'Heisterback, moine contemporain, Maurice, s'adressant à ceux qui venaient de lui conférer ce plein pouvoir : « Je ne con-« nais, dit-il, ni les consciences ni les intentions des « autres; mais je crois me connaître moi-même et « pouvoir me répondre que si je prends le gouver-

(1) Du Boulai, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 325 : « *Circà vos non mediocriter sollicitus existo quia frequenter in talibus subrepit invidia. . . . . Deus hoc avertat a vobis, fratres, spiritus sancti plenitudo descendat super vos, et quibus unus futurus est pastor, eadem pascua gustare concedat.* »

« nement de ce diocèse, je ne chercherai et ne travail-« lerai, avec la grâce du Seigneur, qu'à le gouverner « avec sagesse. Je me donne ma voix : l'élection est « faite (1). » Étrange procédé, qui serait inexplicable s'il n'y avait eu là, de la part de Maurice, qu'une ambition vulgaire. Le moine d'Heisterback lui rend cette justice, que dans ceci il cherchait sincèrement le bien de l'Église plus que sa propre grandeur, et que non seulement il remplit fidèlement, mais que même il dépassa les promesses de sainteté et de sagesse qu'il avait fait concevoir de son épiscopat (2).

Cependant la pauvre femme qui avait nourri l'enfance de Maurice vivait obscurément dans sa maison

(1) Cæsarius Heisterbackensis, lib. vi, c. 19 : « *Cum nostris temporibus Parisius vacaret episcopatus, et electores inter se concordare non possent, tribus sua vota commiserunt. Qui tres Mauricio qui unus trium erat, duo suam dederunt auctoritatem ut quemcumque ipse nominaret, episcopus esset. Et quia idem Mauricius, ut rei eventus probavit, magis cupiebat prodesse quam præesse, seipsum nominavit dicens,* etc. »

(2) Cæsarius Heisterbackensis, lib. vi, c. 19 : « *Quod et fecit, sanctæ enim vitæ fuit. Tam verbo quam exemplo plurimis profuit : dies suos in episcopatu clausit.* »

Ce fait a été fortement mis en doute par Casimir Oudin, qui le regarde comme plus qu'invraisemblable.

de Sully. C'est là qu'Humberge apprit que son fils bien-aimé était devenu évêque. Elle en eut une grande joie, et elle fit le projet d'aller la partager avec son noble enfant. Comme le patriarche Jacob, elle désirait embrasser son fils avant de mourir. Elle prit donc son bâton et sa robe de bure, se mit bravement en route, et après un voyage qui sans doute fut semé de bien des incidents, elle arriva à Paris. La première chose qu'elle fit fut d'aborder quelques bonnes dames qu'elle rencontra, et de leur demander la maison de l'évêque. « Et que lui vou-« lez-vous? lui dirent-elles. — C'est que je suis « sa mère, » répondit la paysanne. Les femmes, en l'entendant et la voyant si pauvre, eurent d'abord de la peine à croire qu'elle disait vrai. Mais l'accent maternel a un ton de conviction qui ne trompe pas. Les dames l'accueillirent donc avec empressement, la firent entrer chez elles, la firent asseoir à table et lui donnèrent à manger. Quand elle eut repris des forces, elles s'imaginèrent que l'évêque aurait honte de recevoir sa mère dans un si pauvre état. Elles se mirent donc en devoir de la dépouiller de son misérable vêtement et de la revêtir des plus riches atours de la mode parisienne. Rien n'y fut épargné, ni la robe brodée et peinte d'oiseaux et de fleurs, ni la

coiffure montante pavoisée de banderolles qui voltigeaient au vent, ni les souliers pointus et rembourrés *à la poulaine*. Humberge se laissa faire, convaincue que ce grand *esbattement,* comme on disait alors, était requis pour se présenter devant l'évêque. C'est donc ainsi qu'on la conduisit vers Maurice ; et de si loin qu'elle le vit : « Je suis ta mère ! » s'écria-t-elle en lui tendant les bras. Mais lui, la regardant d'un air froid et attristé : « Toi ma mère! lui dit-il. Cela « n'est pas possible : ma mère ne porte que de la « bure ; tu n'es pas elle. » Elle eut beau protester, l'évêque persista à ne la vouloir pas reconnaître. Ce que voyant les femmes qui l'avaient conduite, elles la ramenèrent chez elles, et lui rendirent ses pauvres habits et son bâton. Quand elle parut ensuite dans ce chétif costume au palais de Maurice, celui-ci se leva du milieu de l'assistance qui l'entourait, ôta son bonnet, alla au-devant d'Humberge, l'embrassa et lui dit : « Maintenant je vous reconnais : vous êtes « bien ma mère (1)! »

(1) Du Boulai, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 755 : « *Rem sic narrat* Bonaventura *in sermone de X° præcepto : Fuit quidam magister magnus et famosus Parisius et à multis notus et dilectus. Hoc audiens mater sua paupercula cogitavit ire ad filium suum. Accepit baculum et in tuni-*

Bien des actions illustres de l'évêque de Paris ont été oubliées. Ce trait touchant est resté dans la mémoire des hommes : c'est le privilége du cœur de faire vivre ses œuvres au-delà de celles du génie. On

cellá de burello venit Parisios et quæsivit à quibusdam dominabus pro tali magistro. Dixerunt illi matronæ : « Quid vultis ab eo? » Respondit : « Ego sum mater sua. » Tunc illæ matronæ duxerunt eam in domum suam et refocillaverunt eam. Postea cogitaverunt quod ille bonus homo verecundaretur si videret eam in tali statu, et induerunt ipsam bene et dederunt ei mantellum et ierunt secum ad magistrum. Tunc illa dixit : « Ego sum mater tua. » Respondit magister : « Vere ego non credo, quia mater mea est paupercula et consuevit habere solum tunicellam de burello. » Et cum nullo modo vellet acquiescere verbis ejus, reduxerunt eam in domum suam et reddiderunt ei tunicellam ejus et baculum. Tunc illa accessit ad filium in congregatione multorum, et cum videret matrem suam in tali habitu venientem, deposuit capucium suum et amplexatus est eam, et dixit : « Modo scio quod ESTIS *mater mea. »*

Voyez aussi dans HURTER, *Tableau des institutions de l'Église au moyen âge,* t. I, p. 374.

Je ne sais pourquoi Cramer (t. VI, p. 589) attribue ce fait à Pierre Lombard. Casimir Oudin écarte cette anecdote comme invraisemblable. Selon lui, le sermon où ce fait est rapporté n'est pas de saint Bonaventure, mais de Godescalck Hollen, théologien du XVe siècle.



admire le grand évèque qui fit tant pour l'Église; mais on se prend de tendresse pour l'homme simple et bon qui bâtit un palais à la mère du ciel, tandis que sa mère de la terre n'avait qu'une chaumière.

IV.

MAURICE de Sully ne fut pas plus tôt monté sur le siége épiscopal qu'il conçut le dessein de Notre-Dame de Paris. Dans le lieu où s'élève maintenant la basilique, il y avait alors deux modestes chapelles, l'église de Saint-Étienne et celle de Sainte-Marie, primitivement séparées, puis réunies, ou plutôt bizarrement accolées dans un seul édifice d'un style hybride, sans harmonie et sans grandeur. Près de là s'élevait aussi le baptistère de Saint-Jean, où l'on disait qu'avait prié sainte Geneviève, et l'oratoire, ainsi que le couvent de Saint-Christophe, où l'Hôtel-Dieu devait prendre naissance. Le cloître était auprès, attenant à Sainte-Marie, s'ouvrant aux écoliers par une porte située à gauche du parvis, que l'on voyait encore dans le siècle dernier. C'est là,

dans ce foyer d'études et de prière, à l'extrémité orientale de l'île, que Maurice choisit l'emplacement d'un temple qui devait traduire dans la pierre la foi de cette brillante époque et les grandeurs antiques de la patrie.

Notre-Dame s'éleva sur les débris d'un ancien temple païen, sorte de Panthéon où l'on a retrouvé les images de tous les dieux de Rome et de la Gaule (1). L'Olympe rentra sous terre, et là encore la Vierge promise posa son pied vainqueur sur le serpent.

Ce fut dans le courant de l'année 1163 qu'un grand pape posa la première pierre de cette magnifique cathédrale. D'autres grandes églises avaient précédé Notre-Dame à Paris. On y voyait déjà les admirables nefs de Saint-Germain-des-Prés, les voûtes de Sainte-Geneviève, l'imposante façade de

(1) Dans le courant de l'année 1712, des fouilles pratiquées sous le chœur de Notre-Dame mirent à découvert des pierres cubiques ayant servi d'autels, et portant les figures de Jupiter, de Vulcain, d'Ésus, de Castor et du vieux Cernunos, avec leurs attributs. Singulier mélange des dieux de la Gaule et de Rome, des vaincus et des vainqueurs! Une inscription portait : « *Nautæ Parisiaci publice posuerunt.* »

Saint-Denis. Maurice ne donna pas l'élan : il le suivit pour le dépasser. Dans son plan, Notre-Dame devait s'étendre plus loin et s'élever plus haut que tout ce qui l'environnait. Elle naquit d'un jet, sous son inspiration, avec une unité de plan dont peu d'autres cathédrales peuvent se glorifier au même titre. S'il est vrai que la beauté est la grâce dans la force, nulle œuvre de main d'homme ne porte plus ce caractère que cette construction de géant, où la richesse des formes n'ôte rien à l'imposante majesté de la masse. Maurice a traduit là toute la pensée de son temps : puissance et poésie. N'était-ce pas aussi l'image de son âme? Notre-Dame est à la fois une forteresse féodale et une maison de prière. D'autres grandes églises prient mieux, montent davantage à Dieu. Notre-Dame est assise : c'est la reine de la terre autant que celle du ciel. Elle trône dans l'île bénie, d'où elle semble prendre possession de la France, pour étendre sur elle son sceptre virginal et lui donner des lois de miséricorde et d'amour.

On dit que le projet de cette grande basilique date du roi Robert ; d'autres le font remonter jusqu'à Charlemagne. Ce que trois siècles entiers et plus de quinze de nos rois n'avaient pu accomplir n'effraya pas le génie audacieux de Maurice. Notre-Dame fut

son œuvre, ou plutôt l'œuvre de la France, dont le religieux amour paya ce large tribut à sa céleste protectrice. Le secret de sa force et de ses ressources est là. C'était le temps où le culte de la mère de Dieu prenait ce développement qui est la bénédiction des époques croyantes. Mille légendes gracieuses popularisaient les merveilles de sa puissance ; mille dévotions aimables appelaient ses suffrages. Des confréries nouvelles lui enfantaient de toutes parts une famille virginale ; des hymnes saints la chantaient dans ces rythmes naïfs, moitié vers, moitié prose, qui sont bien la poésie la plus véritablement inspirée de l'époque. Saint Bernard venait de trouver, pour parler d'elle, une tendresse d'accent dont aucun autre amour n'a surpassé jamais le chaste enthousiasme. Marie couvrait le monde entier de son manteau. C'est dans ce temps que la croyance de l'Immaculée Conception fut surtout mise en lumière dans les écoles de Paris. L'année même où Maurice prit possession de son siége, on disait que saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste étaient apparus à deux jeunes étudiants, pour les tenir assurés que la Vierge était remontée au ciel avec son corps (1). L'église de

(1) Thomas CANTIPRATANUS, lib. II, c. 29, cit. apud. DU BOULAI, *Hist. Univ. Paris.*, IV sec., t. II, p. 418.

Notre-Dame devait être un monument de cet hommage unanime rendu à la Souveraine de ce monde et de l'autre.

Le peuple y mit son cœur, ses richesses, la fleur de son génie et les sueurs de son front. On vit là ce qu'on voyait partout où l'Église se bâtissait des temples : toute une ville s'empressant de mettre la main à l'œuvre ; les prêtres, les clercs, les moines, les chevaliers, les barons, fiers d'être les ouvriers d'un ouvrage immortel qui serait la plus pure gloire de leur vie et la bénédiction de leurs vieux jours. Les grandes dames elles-mêmes s'estimaient heureuses de pouvoir apporter dans un pan de leur robe une pierre destinée à la maison de Dieu. Une multitude sans nombre s'échelonnait, semblable à une volée d'oiseaux, sur les branches infinies de cette forêt d'arcs-boutants, de colonnes, d'aiguilles, de pyramides et de statues. Les ouvriers venaient au travail en procession, et les murailles montaient au chant des hymnes pieux, comme ces villes antiques qui s'élevaient au son de la lyre.

S'il faut en croire le récit toujours un peu suspect du moine d'Heisterback, Maurice, préoccupé uniquement de son œuvre, eût volontiers détourné au profit de Notre-Dame les aumônes de toute main, et

mis la charité au-dessus de la justice. Un jour, un usurier du nom de Théobald ou Thibault, homme fort riche, ayant été touché de la grâce de Dieu, s'en vint trouver l'évêque, qu'il consulta sur l'usage qu'il devait faire de son bien mal acquis. Le prélat, tout entier à sa pieuse entreprise, déclara que le meilleur emploi de cet argent serait de contribuer à la construction de la nouvelle cathédrale. L'usurier l'écouta; mais se doutant que ce conseil n'était pas complètement pur de tout intérêt, il fut en référer à Maître Pierre-le-Chantre, qui lui dit : « Pour cette fois, « l'évêque ne vous a pas donné un bon avis. Faites « mieux : faites crier par la ville que vous êtes dis« posé à satisfaire tous ceux que vous avez frustrés « par vos prêts usuraires, et rendez à chacun ce que « vous lui avez pris au-delà du taux permis. » L'usurier obéit, restitua ce qu'il devait, puis revint en rendre compte à Maître Pierre, qui lui dit : « Allez, « maintenant vous êtes le maître de faire l'aumône « comme vous l'entendrez (1). »

(1) CÆSARIUS HEISTERBACKENSIS, apud DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, p. 124 : « *Erat in civitate Parisiensi usurarius quidam ditissimus nomine Theobaldus; hic cum haberet possessiones plurimas, infinitasque pecunias ex usuris congregatas, divinitus tandem compunctus, ad*

Cependant la basilique s'élevait de plus en plus aux yeux étonnés des contemporains. L'un d'eux, Robert du Mont, nous a dit quelque chose de cette admiration universelle, mêlée de fierté nationale : « Il y a longtemps, écrit-il, que Maurice, évêque de « Paris, travaille à bâtir son église. Le chœur est « achevé, et il n'y manque que le toit. Si jamais « cette œuvre est finie, il n'y aura pas en-deçà des « monts d'édifice qui puisse lui être comparé (1). »

Malgré le rare bonheur d'un épiscopat de plus de trente-cinq ans, Maurice de Sully n'eut pas la

magistrum Mauritium ejusdem civitatis episcopum venit, ejusque se consilio commisit. Ille vero cum in ædificatione ecclesiæ Beatæ Dei Genitricis nimis ferveret, consuluit ei pecunias suas ad structuram inchoati operis contradere. Qui, hujusmodi consilio aliquantulum sibi suspecto, adiit Magistrum Petrum Cantorem verba episcopi ei insinuans. Cui ille respondit : « Non dedit tibi bonum consilium hâc vice, sed vade et fac clamare per civitatem sub voce preconis, quia paratus sis restituere omnibus à quibus aliquid suprà sortem accepisti. » Factumque est ita. Deindè rediens ad Magistrum ait : « Omnibus ad me venientibus teste conscientiâ omnia restitui. » Tunc ille : « Modo inquit, eleemosynam dare potes secure. »

(1) Robertus DE MONTE, apud DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, loc. cit., p. 123 : « *Mauritius jamdiu est quod multum laborat et proficit in ædificatione ecclesiæ, cujus caput*

joie de voir le couronnement de son œuvre. Toutefois, ses yeux près de se fermer purent contempler l'ensemble de l'édifice immense. Le grand autel fut béni le jour de la Pentecôte 1182, et l'évêque célébra le premier dans ce lieu, qui depuis fut le théâtre de tous nos triomphes, hélas ! et de toutes nos souillures. Le chœur était achevé ; les lourds piliers romans des nefs se tenaient debout, prêts à recevoir le plein-cintre, quand il fut supplanté par l'ogive naissante. En effet, à l'époque où nous sommes parvenus, l'architecture gothique allait atteindre sa plénitude. Elle entrait dans la beauté sévère de la virginité, moment court, moment adorable, où rien ne peut rester ici-bas. L'évêque pourvut à l'achèvement de l'édifice. Le testament de Maurice léguait cinq mille livres pour la voûte et le toit, qu'on n'éleva que plus tard. L'aile méridionale, avec son portail, fut bâtie en l'année 1257, sous Odon de Sully, par Maître Jehan de Chelles. Les tours montèrent lentement. Œuvre de patience et de foi, cette construction usa sept ou huit générations d'hommes, et dans le cours du XIVe siècle on y travaillait encore.

jam perfectum est, excepto majori tectorio. Quod opus si perfectum fuerit non erit opus citra montes cui aperte debeat comparari. »

V.

AFIN qu'aucune grandeur ne manquât à l'origine de Notre-Dame de Paris, ce fut un pape illustre, Alexandre III, qui bénit ses fondements. Ce grand homme, comme tous les papes du moyen âge, et comme celui que couronnent aujourd'hui tant d'outrages, avait sacrifié sa vie à l'émancipation sérieuse de l'Italie. La proscription en avait été le prix. Chassé de Rome par la faction des Gibelins et les violences de l'empereur Frédéric II, il était venu en France, à travers mille périls, chercher une patrie dans la patrie commune de tous les opprimés. Louis VII régnait alors, maintenant son royaume dans l'obédience du pape Alexandre III contre son compétiteur l'antipape Octavien, qui prit le nom de Victor. Maurice de Sully entrait dans ses conseils. Nous le voyons employé comme négociateur, en 1172, dans la conférence de Saint-Jean-de-Losne, où il soutint dignement les droits du grand pontife reconnu par la France. C'est peu de jours après qu'il eut l'honneur

de recevoir dans sa ville épiscopale l'intrépide champion de l'Italie et du Saint-Siége. La capitale entière se porta à sa rencontre; le roi lui fit escorte à la tête de son peuple, et les chroniques remarquent que le dimanche où l'Église chante le *Lœtare,* le pape porta la rose d'or, suivant le rit usité dans la liturgie romaine (1).

L'administration de Maurice ne tarda pas à se signaler par une fermeté tempérée de douceur, telle que la requéraient ces époques de liberté portée jusqu'aux excès de l'individualisme. L'autorité de l'évêque était restreinte alors par une multitude de franchises locales qui créaient pour tout corps religieux ou civil un droit exceptionnel au sein du droit commun. Ces petites souverainetés se produisaient au dehors par des murailles crénelées, des tours fortifiées, d'infranchissables fossés, des prisons, des enceintes inaccessibles au roi et à l'évêque, formant une commune au milieu de la ville, garantissant

(1) *Chronique de Vézelai,* apud *Hist. Eccl. Paris.,* t. II, p, 128 : « *Sequenti tempore Quadragesimæ accessit ad Ludovicum regem in urbe Parisiorum a quo susceptus honorifice secundum morem Romanæ Ecclesiæ portavit ipse rosam auream dominicâ quâ cantatur* Lætare Hierusalem. »

l'impunité et bravant le contrôle. Tel était en particulier l'aspect que présentait, au sein du vieux Paris, l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec son grand fossé, sa herse, son pont-levis et sa vieille forteresse qui s'élevait menaçante au-dessus du Pré-aux-Clercs. Mais bonnes dans l'origine, parce qu'elles offraient un refuge contre la violence et l'arbitraire, toutes ces immunités étaient devenues plus tard une entrave continuelle au cours de la justice. Rien d'ailleurs n'égalait la susceptibilité de ces républiques monastiques, soupçonneuses, tracassières, comme le sont les petits états en présence des forts. L'évêque de Paris eut à lutter contre elles. En 1163, il soutint ses droits sur le couvent d'Argenteuil contre Eudes, abbé de Saint-Denis. En 1162, l'abbé de Saint-Germain, Hugues de Monceaux, ayant invité le pape et la cour romaine à la consécration de sa nouvelle église, Maurice de Sully, qui s'y était montré, dut, par ordre supérieur, sortir de l'abbaye, où sa présence seule semblait une grave atteinte aux vieilles exemptions des moines bénédictins (1). Le pontife obéit, mais sans se désister

(1) *Cartulaire de Saint-Germain-des-Prés,* apud *Hist. Eccl. Paris.,* t. II, lib. XIII, c. 4, p. 128. Cette pièce, rédigée par Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, té-

de ses droits, qu'il ne tarda pas à soutenir chaudement, quoiqu'inutilement, au concile de Tours.

Le concile général, convoqué à Tours le 19 de mai 1163, avait un but plus haut. Dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et plus de quatre cents abbés de l'obédience d'Alexandre y étaient réunis pour confirmer l'élection du légitime pontife et infirmer celle de l'anti-pape Victor. Maurice s'y montra le champion chaleureux de la justice et du Saint-Siége. Mais dans ce nombre infini de prêtres de toute contrée, personne n'attira plus les regards du concile et les attentions du pape que l'illustre Thomas Becket, récemment élevé sur le siége de Cantorbéry, où il jouissait encore de la haute faveur de son prince Henri II. Tout ce qu'il y avait de cardinaux et d'évêques arrivés avant lui alla le recevoir. Ce fut peut-être le premier et le dernier éclat de cette gloire humaine, qui lui échappa presque au retour du concile, et que l'ancien chancelier devait échanger bientôt contre la gloire plus durable de la persécution et du martyre.

moin naturellement trop intéressé pour n'être pas suspect, a été fortement attaquée par Launoi.

VI.

En effet, dans l'année 1163, Thomas de Cantorbéry, menacé dans sa vie comme dans sa liberté, trahi par les évêques, poursuivi par le roi, reprenait en fugitif le chemin de la France. Une barque de pêcheur, battue par la tempête, déposa le proscrit dans le port de Gravelines, d'où il se rendit à pied et en pauvre équipage au monastère de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer.

L'Église de France l'accueillit dans un embrassement universel. « L'hospitalité donnée aux exilés con- « tre leurs persécuteurs, lui fit dire Louis VII, est un « des plus précieux fleurons de notre couronne. » Mais personne ne prit plus chaudement son parti que l'évêque de Paris. Par cet instinct supérieur qui attire l'une vers l'autre les âmes de même famille, Maurice avait compris cet homme apostolique plus grand que sa fortune. Il l'avait vu à l'œuvre au concile de Tours : il avait admiré dans cet évêque opulent l'austérité d'un moine, la pureté d'une

vierge, la tendresse d'une mère, la fierté d'un chevalier, le courage d'un apôtre, la science d'un docteur et la sainteté d'un pontife. Il avait pu aussi le rencontrer jadis aux leçons de Pierre Lombard, dans cette carrière d'études que Thomas avait fournie aux écoles de Paris. Aussi, quand il le revit banni, persécuté pour avoir aimé la justice, l'ardeur de son amitié se tourna à le défendre. Il y mit l'éloquente indignation de son âme, et dans la vie de Maurice il y a peu de pages plus glorieuses que celles qui nous le montrent prenant intrépidement en main la cause trois fois sacrée de la justice, de l'amitié et du malheur.

C'était la cause de Dieu. Des esprits prévenus se sont grandement trompés quand ils ont rapetissé ces disputes profondes aux étroites proportions d'une hostilité de races. Ceux-là ont mieux compris la question, qui ont dit : « Ce qu'il y eut de grand, de « magnifique et de terrible dans la destinée de cet « homme, c'est qu'il se trouva chargé, lui, faible « individu et sans secours, des intérêts de l'Église « universelle, qui étaient ceux du genre humain (1). » Les articles de Clarendon rivaient l'épiscopat, ses

(1) MICHELET, *Histoire de France*, t. II, p. 146.

droits, ses biens, ses actes, au trône d'un despote. Thomas ne s'y trompa point : il comprit que derrière ces droits du temporel se dressaient les droits les plus sacrés de la conscience : « Quel peut être, di- « sait-il, le rôle d'un évêque dans un royaume où « résister au prince c'est faire comme un homme en « prison qui résisterait à son geôlier? » Aussi, plutôt que de vendre ainsi sa liberté, il la prit avec lui et partit en exil.

Le pape Alexandre III était encore en France. Il témoigna à Thomas toute la tendresse d'un père. Bannis tous deux de leur patrie et de leur siége, les pontifes échangèrent dans le sein l'un de l'autre leurs pieuses tristesses, se consolant entre eux et s'affermissant par de courageuses pensées. Le pape, loin de recevoir l'abdication de Becket, lui conféra de nouveau l'investiture de l'épiscopat. Puis il lui assigna pour retraite le couvent de Pontigny, près de Sens, en lui disant pour adieu : « Maintenant, allez « apprendre dans la pauvreté à être le consolateur « des pauvres (1). » C'est là, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, dans une pauvre

(1) *Scriptores rerum Francic.*, t. XIV, p. 456 : « *Ut discas esse pauperum consolator, docente paupertate.* »

cellule, comme le plus simple moine, que Thomas acheva d'épurer dans les veilles, les jeûnes, les aumônes, la lecture des saints livres et une longue prière, une vie qui devait être couronnée du martyre.

On aimerait à connaître les lettres que dut écrire Maurice à son ami, pour consoler son exil et soutenir son cœur. La première lettre de lui que nous ayons dans cette affaire est adressée au pape pour dénoncer les menées serviles de Gilbert Foliot, évêque de Londres. Basses trahisons, intrigues, flatteries, bouffonneries même, cet homme méprisable avait tout mis en œuvre pour bâtir sa fortune sur les ruines de l'archevêque de Cantorbéry (1). Maurice sentit sa noble nature se soulever en présence de ces lâchetés, qu'il démasque et flétrit dans des lignes où s'exhale sa brûlante colère. Puis se faisant suppliant pour son auguste ami :

« Non, celui-là n'est pas de Dieu, dit-il en finis-
« sant, qui rit de l'obéissance, foule aux pieds la
« bonne foi, se fait l'auteur et le promoteur de la
« division. Je vous en prie, qu'il plaise donc à Votre

(1) Il n'y a pas d'excès auxquels ne se soit porté cet évêque excommunié contre le noble archevêque. V. Aug. THIERRY, *Histoire de la conquête d'Angleterre,* t. III, p. 141, 143, 144, 148, 160.

« Majesté de prêter son appui au primat magnanime « qui, depuis cinq années d'un courageux exil, n'a « cessé de souffrir pour la liberté de l'Église et la « défense des prérogatives du Saint-Siége. Que l'in- « digne évêque de Londres et tous les autres enne- « mis de l'Église, frappés par Thomas d'un trop « juste anathème, soient brisés, écrasés sur ce rocher « de Saint-Pierre où sont venus échouer tous ceux « qui leur ressemblent. Que si, au contraire, cette « criminelle audace obtient l'impunité, il n'y a pas « de malheur que l'on ne puisse craindre, et on « peut entrevoir la perte des églises d'Angleterre « et de France, ainsi que la ruine de la religion « entière (1). »

Le pape Alexandre III connaissait trop bien par lui-

(1) *Scriptores rerum Francic.*, t. XVI, p. 364 : « *Utique non est hic homo a Deo, qui obedientiam non custodit, qui fidem nescit, qui schismatis auctor est et incentor. Placeat itaque majestati vestræ, quam in longa tempora conservet Deus, domino Cantuariensi, quem constat pro justitiâ, pro libertate Ecclesiæ, pro tuendis apostolicæ sedis privilegiis, jam quinquenne exilium fortiter et alacriter sustinere, opem ferre.... Alioquin timendum est ne, si (quod absit!) tantum scelus remaneat impunitum, et citius anglicanæ et gallicanæ Ecclesiæ perniciem et religionis ruinam operetur.* »

même les maux de l'exil pour ne pas appuyer le saint proscrit de l'Angleterre. Mais Henri négociait, la politique calculait, Rome était impuissante, et le temps arriva où l'archevêque n'eut plus où reposer sa tête. Menacée par Henri, l'abbaye de Pontigny lui refusait un asile; il se retira à Sens. Il était las de manger le pain de l'étranger. L'entrevue de Montmirail (1169) l'amena à négocier avec l'usurpateur; mais elle ne put l'amener à faire quoi que ce soit *contre l'honneur de Dieu*. C'est alors que, par une évolution devenue depuis lors familière aux habiles de ce monde, on parvint à donner le change à l'opinion: Thomas fut criminel parce qu'il redemandait ce qu'on lui avait pris; et tandis que l'hypocrite Henri II se parait du masque de la modération, l'évêque seul était rendu responsable des maux dont il était victime. L'assemblée tout entière l'accusa d'outrecuidance et d'entêtement; les deux rois lui tournèrent le dos; et c'est ainsi que, sans pain, sans gîte, sans amis, délaissé par Louis VII que l'on avait trompé, Thomas de Cantorbéry dut mendier les aumônes du peuple et des prêtres pour vivre, sur la route de Montmirail à Sens (1).

(1) V. Aug. THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 3e édit., t. III, p. 164 et suiv.

Maurice seul ne fut pas dupe de ces ténébreuses intrigues. S'armant pour la défense de son ami plus malheureux, mais plus grand que jamais, il expose au pape, avec un grand sangfroid et une haute raison, la conduite du roi et celle du primat. Puis, donnant un libre cours à ses plaintes courageuses :

« ..... Ne serait-ce pas en effet une honte pour « l'évêque, une ruine pour l'Église, que d'abandonner ainsi au roi d'Angleterre tout ce qu'il a ravi? « Ne serait-il pas indigne de faire de telles concessions, lorsque de toutes parts, par l'exil du pasteur, « les églises de son domaine sont tombées en ruines, « que ses possessions ont été mises au pillage, que « ses dettes se sont accrues ? Je me jette donc aux « genoux de Votre Sainteté, et je la supplie de toute « l'ardeur de mon âme de considérer la grande « misère qui est au cœur de l'Église de Cantorbéry, « sa fille affligée. Daignez donc, très-saint Père, « prendre en main l'honneur et l'intérêt de l'innocent. N'acceptez pour lui qu'un accommodement honorable. Prenez, je vous en prie, prenez « enfin conseil de votre cœur de père : finissez son « exil (1). »

(1) *Scriptores rerum Francic.*, t. XVI, p. 398, ep. CCXXXVIII : « *Inconveniens enim et sibi valde damnosum*

L'exil ne finissait point, et l'évêque continuait à manger le pain de l'aumône dans une pauvre hôtellerie de la ville de Sens. Louis VII, détrompé, lui avait enfin rendu sa faveur en lui demandant pardon avec larmes. Mais Henri II gagnait du temps auprès de Rome par des propositions embrouillées ou trompeuses : de perfides messagers avaient presque obtenu l'absolution de Foliot et des excommuniés. Le roi d'Angleterre se vantait de faire couronner son fils par l'archevêque d'Yorck, contrairement au droit héréditaire de l'église de Cantorbéry. Thomas Becket protesta ; Louis VII notifia au pape qu'il était las de ces lenteurs dilatoires. Maurice se leva à son tour, et, de concert avec l'évêque de Noyon, il adressa au

et perniciosum sanctæ Ecclesiæ exemplum videretur, si ipse omnia ablata, sicut rex Angliæ postulabat, penitus remitteret, cum per ejus absentiam ædificia Cantuariensis ecclesiæ diruta essent, et ad possessiones dissipatas tenue haberet refugium, et ipse gravissimo alieni æris debito adstrictus teneretur. Sanctitati igitur vestræ, quam pro Ecclesia Cantuariensi frequentius rogavi, flexis genibus et tota animi devotione, ut, filiæ vestræ jamdiu periclitantis miserias misericorditer attendentes, ipsius honori et utilitati consulendo, et honestæ compositioni intendendo, eum ab exilio instanter revocare paterno affectu vigiletis. »

souverain pontife une dernière lettre où la grandeur et l'urgence du mal servent d'excuse à la liberté du langage :

« Bien des fois déjà, disaient les deux évêques, « nous avons adressé à Votre Sainteté des prières « pressantes en faveur de l'Église d'Angleterre et « du vénérable archevêque de Cantorbéry. Sachez « que, Dieu aidant, rien ne pourra imposer silence « à nos requêtes jusqu'à ce qu'il vous plaise de « prendre pitié de lui, et qu'étendant enfin le bras « de votre puissance, vous réduisiez à néant ceux « qui ont juré de tuer le Christ dans son ministre « et d'étouffer la liberté de l'Église entière. Com- « bien de maux affreux ce grand homme n'a pas « soufferts! En effet, voici que ce roi anglais ne se « contente plus d'appesantir sur ses sujets le joug « de l'esclavage, d'écraser l'innocent, de violer les « contrats, de tendre des piéges à ses voisins, de « tromper les seigneurs ; il lui faut, de plus, fouler « les droits sacrés de l'Église, sans même tenir « compte des coutumes antiques, qui ne sont plus « rien à ses yeux (1). »

(1) *Scriptores rerum Franc.*, t. XVI, p. 415, ep. CCLVI : « *Nos sanctitati vestræ pro Ecclesiâ anglicanâ et venerabili viro Cantuariensi archiepiscopo preces sæpius por-*

Après avoir rappelé l'entrevue de Bayeux, les promesses du roi, ses serments violés, le couronnement de son fils par l'archevêque d'Yorck, Maurice finissait ainsi :

« Il est donc revenu sans avoir rien conclu, le « magnanime exilé dont je vous rappelle, hélas! « trop souvent le souvenir. Notre roi très-chrétien « souffre de ses douleurs ; la France y compatit, et « tout le monde se demande avec étonnement s'il a « été possible, dans une cause si claire, de tromper « la bonne foi du siége apostolique. Et qui donc dé- « sormais sera convaincu devant vous, quel crime « faudra-t-il donc pour condamner un homme, si « cet outrage au Christ, si ce mépris de l'Église ne « condamnent pas ce roi? Quel innocent pourra se « flatter d'échapper aux embûches des pervers, si « on dénie la justice à l'archevêque et à ses compa- « gnons d'exil?... Loin de vous, très-saint Père, « loin de la sainteté de votre pontificat de faire une « telle injure aux confesseurs du Christ et de four-

rexisse meminimus; nec poterit, Deo propitio, nostra instantia cohiberi donec ei misericordiam impendat s et apostolicæ majestatis dexterâ malitiam reprimatis eorum qui Christum in illo conantur extinguere et totius Ecclesiæ perimere libertatem, etc. »

« nir de telles armes aux oppresseurs de l'Église!
« C'est le malheur de l'Angleterre, c'est l'affliction
« profonde dont nous voyons chaque jour souffrir
« les innocents, qui nous ont forcés à élever la voix.
« Notre vœu unanime, le vœu de toute la France,
« c'est que vous mettiez fin à ce déplorable scandale
« et que le prince anglais apprenne à se renfermer
« dans ses droits de roi chrétien, en sachant respec-
« ter le droit du Roi des rois (1). »

On sait comment se consomma cette longue passion. Trompé par les décevantes hypocrisies d'Henri, Thomas quitta la France pour revoir son église. Louis VII et ses amis essayèrent vainement de l'en dissuader. Depuis longtemps Becket avait prévu son sort et s'y était résigné. En vain de terribles menaces arrivées d'Angleterre lui dénonçaient que s'il mettait le pied

(1) *Script. rerum Franc.*, t. XVI, p. 415, ep. CCLVI : « *Quis enim et pro quâ causâ condemnabitur, si tanta et tam evidens Christi injuria et Ecclesiæ læsio et contemptus ab illo rege non requiruntur? Quis innocens de manu calumniatoris liberabitur, si non subvenitur domino Cantuariensi et coexulibus suis?... Summa desiderii nostri est totius Ecclesiæ gallicanæ ut tantum scandalum celeri subventione de medio tollatis et præfatum regem his quæ christiano regi competunt faciatis esse contentum, et Regi regum sua privilegia illibata relinquere.* »

dans l'île, « il n'aurait pas le temps d'y manger un pain entier. » — « Mon fils, » répondit Thomas au messager qui l'avertissait des mauvais desseins de ses ennemis, « quand j'aurais la certitude d'être « démembré et coupé en morceaux sur l'autre bord, « je ne m'arrêterais pas dans ma route : c'est assez « de sept ans d'absence pour le pasteur et le trou-« peau. » — « Je vois l'Angleterre, dit-il encore, et « j'irai, Dieu aidant. Je sais pourtant certainement « que j'y trouverai ma passion. » La fête de Noël approchait, et il voulait à tout prix célébrer dans son église la naissance du Sauveur.

Thomas s'embarqua donc, en tournant une dernière fois ses yeux vers cette France où il avait trouvé une amitié si fidèle. Il ne devait plus la revoir. Quelques jours après, dans la fête des Innocents 1170, il tombait en victime, frappé au pied de l'autel par les sicaires du roi (1). Il n'avait jamais été plus

(1) Voyez pour tout cet épisode Augustin THIERRY, *Hist. de la conquête de l'Angleterre,* t. III; MICHELET, *Hist. de France,* t. II; OZANAM, *Deux chanceliers d'Angleterre.* Avec un talent et à des points de vue différents, ces trois historiens ont rendu un magnifique hommage au saint dont la vertu et l'âme libre et fière les avait subjugués.

grand que dans cette mort, dont Bossuet a pu dire qu'elle opéra des merveilles : « *In morte mirabilia operatus est.* »

VII.

En même temps qu'il soutenait ces luttes courageuses contre les violences d'un despote brutal, Maurice établissait dans son diocèse plusieurs retraites monastiques, pour qu'elles fussent l'honneur et la bénédiction de son épiscopat. C'est en effet peu de temps après sa promotion au siége de Paris qu'il jeta les fondements de l'abbaye d'Hermière, petit village situé entre Lagny et Croissy. Il bâtit dans ce lieu même une église sous le vocable de Saint-Nicolas, que bientôt il céda aux religieux de l'ordre des Prémontrés. L'institution naissante fut placée sous le patronage du roi et de la reine Adèle. Robert, son premier abbé, la gouverna sagement dans l'esprit de l'Évangile, et il fut enterré dans le chœur de l'église, où l'on vit longtemps son tombeau (1).

(1) Dubois, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, p. 149.

Un plus grand intérêt s'attache aux origines de l'abbaye d'Hérivaux.

C'était dans l'année même du concile de Tours, 1163. Maurice n'était évêque que depuis peu de temps, quand un jour il vit arriver près de lui un vieillard décrépit qui portait sur son front les marques d'une grande noblesse et d'une haute vertu. Il s'appelait Ascelin ; mais on le connaissait mieux sous le nom de l'Ermite. Il avait été autrefois riche seigneur et vaillant soldat. Le domaine de Marly et les riches campagnes qui en dépendaient étaient son patrimoine. Son nom était illustre dans toute la contrée ; et pour que rien ne manquât à son bonheur, Dieu lui avait donné deux fils dignes de lui, Reric et Milon. Cependant le vieux croisé avait placé son cœur plus haut que toutes ces choses, et un jour Ascelin, abandonnant Marly, son château, sa famille, était allé chercher une solitude obscure où il pût servir le roi du ciel comme il avait servi celui de la terre. Or, aux derniers confins du diocèse de Paris, entre Chantilly et Luzarches, s'étendait une vallée couverte d'épais halliers, hérissée de ronces pressées, lieu d'horreur et de silence, dont les bêtes fauves seules s'étaient réservé l'empire depuis que les hommes le leur avaient abandonné. Ce fut cet

endroit sauvage qu'Ascelin demanda aux comtes de Clermont et de Beaumont, qui le possédaient en fief, afin d'y envelopper sa vie d'ombre et de paix. L'Ermite s'était adjoint quelques compagnons de retraite, de travail et de prière. Par eux il advint là ce qui arrivait partout où les moines passaient : les broussailles disparurent, les cours d'eau s'endiguèrent, les marais s'assainirent, les animaux nuisibles furent exterminés ; les massifs forestiers qui encombraient le sol s'ouvrirent par de grandes avenues ; le sol fut défriché, fécondé, ensemencé, et une chapelle s'éleva au centre de ce foyer de culture et de religion. Le désert avait fleuri sous les pas bénis des saints anachorètes ; il avait perdu son aspect ; même son nom ne lui demeura pas, car on appela ce lieu la vallée de l'Ermite, nom que nous retrouvons encore dans celui d'*Hérivaux* (*Heremitæ vallis*) (1).

(1) *Charte de Maurice de Sully*, apud *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 149 : « *Prædictus Ascelinus* locum illum horroris et vastæ solitudinis *benigne suscepit ; eumque proüt potuit ad Dei servitium adaptavit. Tandem vero senex ille senio confectus Dei nutu metuens ne per ejus decessum locus ille jam ex parte cultui divino mancipatus à Dei servitio vacaret et ad pristinam solitudinem remearet, communi fratrum suorum assensu præsentiam nos-*

Mais à la fin de sa vie, Ascelin sentant le poids de l'âge, avait redouté que son œuvre ne pérît avec lui. Voilà pourquoi, de l'avis de ses frères, le vieillard avait quitté sa chère solitude pour venir supplier l'évêque de Paris de prendre sous sa protection ce grain de senevé, qui déjà promettait un grand arbre. C'est Maurice lui-même qui nous a raconté cette entrevue touchante, dans un langage qui laisse transpirer quelque chose de l'émotion qu'il ressentit à la vue de cet homme de Dieu, cassé par les années, usé de pénitence et venant le supplier de ne pas laisser retomber entre des mains profanes l'héritage des saints. L'évêque lui accorda tout ce qu'il demandait. Sur sa requête, Maurice établit dans ce lieu des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. L'acte de fondation fut confirmé par lettres d'Alexandre III. Les titres de donation furent renouvelés et rédigés avec une précision de détails qui touche au pittoresque. Le petit bois voisin de la maison canoniale, les cent arpents de terres labourables, les moulins, les prairies, les viviers et les vignes, tout y est désigné, et tout y est donné aux nouveaux religieux pour en

tram adiit curamque loci illius... in manu nostra reddidit, etc. »

jouir librement à perpétuité. Le seigneur Hugues de Luzarches déclare qu'il s'en dépouille « en considé- « ration de l'amour de Dieu, pour le salut de son « âme et celui de ses ancêtres (1). » Ces choses étaient alors la grande affaire de la vie.

Hérivaux fut longtemps un grand centre monastique. Ses anciens historiens, jusque dans le siècle dernier, se sont plu à décrire la riche métamorphose de cet ancien désert, ses admirables cultures, ses collines boisées, ses futaies magnifiques, le site de l'abbaye entourée de coteaux, avec sa perspective ouverte à l'occident sur la vallée de Luzarches, pleine d'eaux vives et de grands arbres. Tout cela a changé de destination et de maîtres. On a tout oublié, et peut-être plus que tout le reste le saint homme et le grand évêque à qui remonte l'honneur de cette prospérité, dont la source est si haute et l'histoire si belle.

(1) *Charte de Maurice*, de l'année 1183, donnée à Hérivaux la vingt-deuxième année de son épiscopat : « *Dominus vir ob remedium animæ suæ et antecessorum suorum locum proprietatis suæ in perpetuum possidendum concessit.* » (Apud *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 150.)

VIII.

CEPENDANT le roi Louis VII venait de recevoir du ciel une faveur qu'il sollicitait depuis longtemps : un fils lui était né d'Adèle, sa troisième femme, et le prince en avait ressenti une si grande joie, qu'il avait de suite accordé trois muids de blé à perpétuité à celui qui lui était venu apporter cette heureuse nouvelle (1165). Ce fut l'évêque de Paris qui baptisa l'enfant, dans un jour dont la joie et la solennité ont mérité une place daus les chroniques du temps (1). Plus tard, quand le jeune prince fut sorti de l''enfance et que le roi son père fut avancé dans sa vieillesse, c'est dans le palais de Maurice que Louis VII septuagénaire convoqua les évêques et les grands de l'État, pour déposer la couronne trop lourde à ses cheveux blancs et la placer au front de Philippe, son fils.

La cérémonie du sacre ne put avoir lieu qu'à la

(1) *Chronique de Vézelai,* anno MCLXV, apud *Hist. Eccl. Paris.,* lib. XIII, c. 4, p. 134.

Toussaint suivante, dans l'église métropolitaine de Reims. Louis VII n'assistait pas à cette pompeuse fête : la maladie et l'âge le retenaient dans son palais de la Cité. Le 22 septembre suivant, 1180, le vieillard s'affaissait sous le poids des dernières douleurs, et la foule des courtisans et du peuple venait se mettre aux genoux d'un pâle et faible jeune homme à peine âgé de quinze ans. Les grands vassaux purent croire que leur domination était assurée et facile sous le règne d'un enfant. Mais l'enfant ne s'émut ni de leurs prétentions ni de leur puissance : « Quels que soient, dit-il, leurs outraiges et grandes « vilainies, aujourd'hui me les convient souffrir ; « mais, si à Dieu plaist, ils s'affoibliront et envieilli- « ront, et moi je croîtrai en force et en pouvoir, et « serai, à mon tour, vengé à mon talent. »

Le jeune souverain qui tenait ce langage mâle autant que politique devait naturellement être compris de Maurice. Désormais nous trouvons ces deux hommes associés dans une œuvre commune pour l'honneur de la France et la dilatation du royaume de Dieu. Pour le prince comme pour l'évêque, il ne s'agissait rien moins que de régénérer la capitale du royaume et de créer là une ville digne d'un grand État. L'évêque voulut qu'elle le fût par les institu-

tions religieuses et charitables; le prince s'inquiétait plutôt de sa force militaire et de sa splendeur municipale. Mais si le but différa, j'ose dire que l'œuvre fut la même et le mérite égal.

Notre-Dame de Paris avait ouvert la longue série de ces travaux. Mais dans le dessein de Maurice l'église ne devait être que le centre d'autres fondations appelées à graviter autour du sanctuaire. Il fallait premièrement que la Cité s'élargît, prît de l'air, de l'espace, de la lumière, de la vie. Ce n'était jusque-là qu'un labyrinthe obscur de vieilles rues tortueuses s'entrecroisant à chaque pas, étranglées entre des tas de maisons noires et boiteuses, s'étouffant, se penchant l'une vers l'autre par leurs pignons en bois, leurs toitures pointues, leurs tourelles suspendues aux angles; le tout amoncelé dans un riche désordre et un pittoresque dédain de la symétrie et de l'alignement. C'était par de telles ruelles qu'on débouchait brusquement au pied de la cathédrale, où les pauvres échoppes des justiciables de l'évêque, drapiers, barilliers, orfèvres, se groupaient confusément, comme une foule en haillons aux pieds de la madone. Maurice conçut le projet d'une grande voie arrivant en face du parvis. En 1163, le chapitre de Notre-Dame lui cède deux maisons de son cloître;

l'évêque en acquiert d'autres. La rue Neuve-Notre-Dame est ouverte, puis bâtie, puis bientôt peuplée de bourgeois et de clercs (1). L'évêque conserva un domaine absolu sur l'avenue qu'il avait percée, et, sauf les cas de rapt et de meurtre, une charte lui garantissait pleine justice sur tout crime commis dans la rue.

Il est dit aussi que l'évêque de Paris fit construire deux ponts : l'un fut jeté sur la Marne; l'autre fut jeté sur la Seine, probablement en face de la nouvelle église (2). Quoique né dans la misère, cet homme ne connaissait pas l'étroite parcimonie assez commune aux parvenus. La largeur de ses vues et de ses entreprises était en proportion de la noblesse de son âme. Quand un dessein se présentait à son esprit, il le concevait en roi et l'exécutait de même.

On se rappelle d'ailleurs qu'à cette époque on regardait la construction des ponts comme une œuvre de miséricorde. La confrérie de ceux qu'on appelait les *pontifes* ou bâtisseurs de ponts allait de pair avec celle des *logeurs du bon Dieu;* et c'est dans ce

(1) *Gallia christiana,* t. VII, p, 196.

(2) *Chron. du moine d'Auxerre,* apud DUBOIS, loc. cit., p. 123, et *Gallia christ.,* t. VII, p. 196.

temps-là (1177) qu'un pâtre de la Provence recevait de Dieu même l'ordre de jeter les fondements de ce pont d'Avignon où il eut son tombeau, et qui lui mérita des autels.

Enfin Maurice bâtit le palais de l'Évêché. Il n'en reste plus rien. Si quelques débris avaient résisté aux ravages du temps, ils n'ont pu résister aux stupides colères qui, en 1830, se sont déchaînées sur l'Archevêché, dont elles n'ont pas laissé pierre sur pierre. Nous savons seulement que le palais de Maurice était bâti dans le style demi-roman de la transition, aussi fréquemment employé dans les édifices privés que dans les églises. L'esprit du temps, aussi bien que les nécessités de la défense, devaient lui donner l'aspect à demi-féodal que présentait, non loin de là, l'abbaye de Saint-Germain. Maurice la désigne quelquefois dans ses actes sous le nom de Maison-Neuve (1). C'est là que le roi Louis VII avait fait reconnaître Philippe-Auguste, son fils. Il touchait à la Seine, et même il arrivait que dans ses inondations, le fleuve, envahissant le palais épisco-

(1) *Gallia christ.*, t. VII, p. 71, *Actum in Domo nostrâ Novâ*. V. *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 139 : « *Novas sedes sibi et episcopis suis successoribus exstrui curaverat.* »

pal, en chassait le prélat, qui se réfugiait alors sur l'autre rive, à l'abbaye de Saint-Victor, d'où sont datées plusieurs pièces administratives de son épiscopat (1).

C'est à la vue de toutes ces gigantesques entreprises que Philippe-Auguste rêva l'entière transformation de la capitale de la France. Voulant d'abord compléter l'œuvre de Maurice, il fit paver avec de larges blocs carrés les principales rues de la Cité, que l'on appelait alors la *croisée* de Paris. Puis sa magnificence s'étendit au-delà : une nouvelle enceinte flanquée de tours, surmontée d'un parapet crénelé, embrassa toute la ville. Elle enfermait au nord les villages de Saint-Honoré, Saint-Martin, Bourg-l'Abbé; au sud tout ce que l'on désignait sous le nom de l'Université, vastes clôtures dont l'église Sainte-Geneviève était le centre. La tour de Nesle lui servait de point d'appui sur la Seine. Puis l'enceinte se peupla de monuments de tous genres. Le Louvre, qui jadis n'était qu'un rendez-vous de chasse au milieu des bois, moins fréquenté des hommes que des loups, d'où lui est venu son nom

(1) Par exemple dans l'inondation du mois de février 1196.

(*Lupara*), éleva cette haute tour qui fut longtemps le centre de la France féodale, et dont Philippe-Auguste fit une prison redoutée. Des colléges furent fondés; l'Hôtel-Dieu fut organisé. Les sources de Ménilmontant et de Belleville amenèrent à Paris leurs eaux par des aqueducs qu'on retrouverait encore. Les marchés de la ville s'abritèrent désormais sous la Halle-aux-Champeaux. De nouvelles églises s'élevèrent de toutes parts : il y en avait plus de vingt dans l'enceinte pourtant si étroite de la Cité. C'est de ce temps que date la nef de Saint-Nicolas-des-Champs. C'est à cette époque aussi que l'on fait mention pour la première fois de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Jean-en-Grève, de l'église des Mathurins et de celle des Frères-Prêcheurs, à l'hôpital Saint-Jacques. Le quartier du Palais-Royal était un bois. Bertrand Chereins, simple boulanger, et sa femme Sybille y élèvent l'église et le cloître Saint-Honoré. La Seine se couvre de ponts; les ponts se couvrent de maisons. Paris est transformé par d'immenses travaux dans lesquels, bien souvent, se confondent, sans qu'on les puisse distinguer l'une de l'autre, la main du grand pontife et celle du grand roi.

Près des Halles, et toujours sur le terrain des

Champeaux, s'étendait un espace vague, fangeux, où l'on parquait les animaux pendant le jour, et que l'on disait être mal hanté pendant la nuit. On y voyait quelquefois de bonnes gens en prière, de petits enfants en larmes et des mères tremblantes, car un souvenir tragique s'attachait à ce lieu. C'était là que reposait le corps, ou mieux les reliques d'un enfant en bas âge dont les juifs de Pontoise avaient fait un martyr. On disait, en effet, que le jour de leur Pâque ces hommes maudits de Dieu avaient entraîné Richard dans les caveaux où ils célébraient leur cène, et que là ils l'avaient mis en croix comme ils avaient fait au Seigneur Jésus. Rigord l'a raconté, et mille récits détaillés en couraient parmi le peuple, qui se portait en foule au tombeau de l'enfant, dans le cimetière des Champeaux. On prétendait que ses reliques opéraient des miracles, et, par suite de cette croyance, il s'éleva dans cet endroit une église sous le vocable de Saint-Innocent (1).

(1) RIGORD, *Vita Phil.-Aug.* : « *S. Ricardus cujus corpus requiescit in ecclesia Sancti-Innocentii in Campitellis, Parisius, sic interfectus à Judæis et crucifixus.... Capti sunt Judæi in synagogis suis ; et tunc expoliati sunt auro et argento et vestibus sicut et ipsi Judæi in exitu de Ægypto Ægyptios spoliaverant.* »

De là contre les juifs une colère générale dont la politique de Philippe ne manqua pas de profiter. Le peuple et le roi avaient d'autres griefs contre eux : d'abord ils étaient riches, et le fisc était pauvre. Ils pratiquaient l'usure ; on leur devait de grosses sommes, et on n'est jamais loin de haïr ceux que l'on a lieu de craindre. Cependant on consulta l'oracle du pays, frère Bernard, ermite du bois de Vincennes, qui fut d'avis qu'on devait dépouiller les Hébreux, comme jadis les Hébreux avaient dépouillé les Égyptiens. Misérables dérisions, qui n'échappent à l'odieux reproche d'hypocrisie que par la triste excuse de l'aveuglement et de l'ignorance ! Je suis heureux, pour l'honneur de Maurice de Sully, de ne trouver ni son nom ni son autorité dans l'histoire de ces lâchetés. Seulement, dans l'année 1182, quand les juifs eurent été chassés de France, nous le voyons purifier et changer en église une synagogue que lui donna le roi Philippe (1).

La foule superstitieuse n'en continuait pas moins de porter aux Champeaux ses affaires, ses baccha-

(1) *Ex Chartulario archiepisc.*, 1183, apud Dubois, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, p. 143 : « *Synagogam Judæorum Parisiensem per manum Mauritii episcopi Parisiensis donavimus et concessimus ad ædificandam ibi ecclesiam.* »

nales et ses fureurs. Les marchands y vendaient leurs denrées sur la tombe profanée de leurs aïeux. L'évêque s'en émut : le cimetière fut entouré d'une clôture murée, et fermé par des portes qui ne s'ouvrirent plus que pour les cérémonies funèbres. L'église de Saint-Innocent perdit même son nom pour prendre graduellement celui des Saints-Innocents. Il y a un siècle qu'elle a disparu, et l'on sait qu'aujourd'hui les antiques charniers des Innocents sont devenus un des plus grands marchés de Paris.

De son côté, Notre-Dame n'était pas encore terminée que déjà son sol béni servait de sépulture aux princes et aux seigneurs, qui y pressaient leurs rangs, tant la mort était prompte à remplir les places. Nous y voyons descendre, en 1185, Godefroy, comte de Bretagne, que le roi Philippe-Auguste avait tendrement aimé. En 1189, Maurice y conduisait les obsèques de la jeune princesse Élisabeth, que le roi son époux pleura amèrement. La mort tenait école et donnait ses leçons dans ce temple où toute gloire devait conduire ses triomphes avec ses folles espérances d'immortalité.

IX.

Cependant c'était l'époque où tous les regards se tournaient vers cet Orient où le Christ avait fait lever sur le monde la vraie lumière. Elle s'y mourait chaque jour avec les derniers restes des chrétiens que le sultan avait juré d'exterminer. La funeste bataille de Tibériade venait d'être perdue. On l'ignorait encore, quand l'évêque Maurice reçut un jour le patriarche de Jérusalem et les messagers du roi du Saint-Sépulcre, témoins de ce désastre. Ils parurent à la cour et parlèrent devant les fidèles. Ils racontèrent la lutte désespérée des leurs, pressés et expirants autour de la vraie croix ; les longs et héroïques efforts des chevaliers de Saint-Jean et de ceux du Temple contre les forces écrasantes de Saladin ; la plaine incendiée remplie de feu et de fumée ; le bois de la croix défendu jusqu'au dernier soupir, puis tombant à la fin entre les mains des infidèles ; en ce moment le désespoir s'emparant des plus braves ; le roi Guy de Lusignan et le grand-maître

du Temple obligés de se rendre ; les chevaliers massacrés ; les villes de Ptolemaïs, de Jéricho, de Jaffa, de Césarée, d'Ascalon, cédant devant le vainqueur ; Jérusalem enfin, la reine des cités, devenue veuve de son roi et livrée en proie aux nations, comme au temps de Jérémie. Ce récit des Orientaux était mêlé de larmes, et il n'y avait personne, en les entendant, qui ne versât des pleurs et ne criât vengeance. Le roi promit de se croiser. La politique avait-elle une part dans ses desseins ? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, il s'y montra fidèle et empressé de les remplir.

Dans l'année 1188, une grande assemblée se réunit à Paris, où un grand nombre d'évêques et de barons reçurent la croix. Maurice fut des premiers à souscrire à l'impôt appelé *dîme saladine*, prélevée pour subvenir aux frais de l'expédition. Mais lui-même ne se croisa pas : ses devoirs, ses grands travaux, et aussi la mission que le roi lui confia, le retinrent à Paris.

En effet, le testament que Philippe rédigea avant de s'embarquer partageait la tutelle du royaume entre sa femme, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris. Confiant dans son grand cœur, c'était à ce dernier que le prince avait légué les trésors de sa couronne, pour qu'il les distribuât aux pauvres et

aux églises : « Aussitôt, disait-il, qu'on sera certain « de notre mort, nous voulons que notre avoir, en « quelque lieu qu'il se trouve, soit porté sur-le-« champ chez l'évêque de Paris, pour qu'il en fasse « l'usage que nous venons de dire (1). »

C'est après ces dispositions charitables et prudentes que, le jour de Saint-Jean 1190, Philippe se rendit à l'abbaye de Saint-Denis, y pria avec larmes sur le marbre de l'église, y reçut de son oncle, l'archevêque de Reims, la jarretière et le bourdon du pèlerin, prit lui-même l'oriflamme sur les corps des martyrs, et partit pour l'Orient, plein de confiance en Dieu et dans le digne ministre qu'il s'était choisi.

L'évêque ne trompa pas l'espérance du prince : il veilla comme un père sur l'héritier du trône, dont il semble spécialement avoir reçu la garde. Dans le courant de l'année 1191, le jeune fils du roi étant tombé malade, Maurice remua ciel et terre pour le rendre à la santé. Les reliques de saint Denis furent apportées du monastère auprès de l'église de Saint-Lazare, où l'évêque les reçut à la tête de son clergé,

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*, collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par M. Guizot, p. 89 et 90.

de son chapitre et d'une foule de bourgeois et d'écoliers. Quelques-uns allaient pieds nus; d'autres portaient les reliques de leurs saints favoris. Les femmes poussaient des cris; presque tous sanglotaient et pleuraient à chaudes larmes. Ce fut bien pire encore lorsque la procession, serpentant dans les rues sinueuses et encombrées, fut arrivée devant le palais où le jeune prince était près de mourir. Un prêtre, probablement l'évêque Maurice lui-même, y prêcha vivement le peuple, l'exhortant à prier pour Louis, fils de Philippe. Chacun se mit à genoux. On apporta les reliques au lit du royal enfant, qui les toucha, les baisa, et qui, dès le moment même, se trouva hors de danger. « Il ne faut pas omettre, ajoute le chroni-« queur, que, ce jour-là, des pluies qui désolaient « le pays cessèrent aussitôt; le soleil reparut, et le « ciel recouvra la sérénité pure qui convenait à cette « fête (1). »

Le roi ne tarda pas à revenir en France. Des rivalités jalouses entre Richard et lui, de longues fatigues sans fruit, de sanglantes batailles sans but, un siége de trois ans devant une seule ville, la lassitude de

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*, collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par M. Guizot, t. XI, p. 101.

tout, et même celle de la gloire, la politique enfin, tout le rappelait au milieu de ses sujets et de ses amis. Le premier qu'il rencontra en rentrant à Paris fut l'évêque Maurice, à la téte du clergé. Le prélat lui avait préparé dans sa ville un triomphe qui ne pouvait pas être une vaine flatterie, justifié qu'il était par une gloire légitime, provoqué par les vœux et soutenu par les acclamations de tout un peuple heureux et fier de retrouver son roi (1).

IX.

L'ÉGLISE de Paris n'avait cessé de goûter depuis trente ans les fruits de la sage conduite de son éminent évêque. Maurice avait vieilli, mais sans perdre quoi que ce soit de son activité. Quand on parcourt l'histoire de son épiscopat, on demeure stupéfait de tout ce qui la remplit. Donations, tran-

(1) *Gallia christ.*, t. VII : « *Philippum regem ex obsidione Acræ redeuntem die festo sancti Johannis apostoli Parisiis cum maximâ multitudine cleri et populi honorifice suscepit.* »

sactions, fondations de couvents, créations de paroisses, hommages reçus ou rendus entre suzerain et vassaux, promotions de dignitaires, collations de bénéfices, affranchissements de serfs, ministère pastoral, arbitrages entre seigneurs, réconciliations, on trouve la main de l'évêque dans presque tous les actes importants de cette époque (1).

Je ne puis ni ne veux entrer dans ces détails ; mais ce qu'on recueille en présence de cette vie qui rayonna si loin, c'est l'impression d'un grand esprit chez qui la force, l'étendue et la solidité n'altèrent en rien la bienveillance et la bonté. Maurice fut avant tout un homme conciliant. Le roi Louis VII le choisit pour ramener Henri de Champagne à l'obédience du véritable pape. L'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans en référa souverainement à lui dans une affaire litigieuse. Le pape lui renvoyait les causes difficiles qu'il savait toujours démêler et résoudre. C'est ainsi qu'il termina amiablement un conflit survenu entre l'archevèque de Sens et l'abbé de Ferrières. Même, en 1170, une querelle d'intérêt s'étant élevée entre lui et le chapitre de sa cathédrale, le chapitre, plein de confiance dans la droiture de son évêque, s'en

(1) *Gallia christ.*, passim.

remit librement à l'arbitrage de Maurice, qu'il constitua juge de sa propre cause (1). Son meilleur éloge est d'avoir passé pour un des hommes les plus justes de son temps.

Sous son épiscopat, les études prirent partout un merveilleux essor : c'est l'âge d'or de l'Université de Paris. Le tableau du mouvement intellectuel de ce siècle remplit les plus belles pages des histoires contemporaines. Qu'il me suffise de citer quelques noms : Pierre-le-Chantre, que réclamait le siége de Tournai, et que ses disciples appelaient le lis entre les épines et le cèdre de la montagne (2); Gérard, qui fut aimé d'Alexandre III et que sa grande pureté fit appeler Gérard *la Pucelle;* Guillaume de Champagne, que Maurice eut la joie de sacrer évèque de Sens; Richard de Saint-Victor, une des perles de cette abbaye si riche en savants hommes; Jean de Salisbury, l'ami de Thomas Becket, qui consacra sa vie à la science sacrée qui fait les sages et les saints;

(1) DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 139 : « *In discretione et voluntate episcopi se posuisse confessi sunt.* »

(2) Jacques DE VITRY : « *Velut lilium inter spinas, et rosa inter urticas.... Quasi oliva pullulans et cupressus in altitudinem se extollens.* »

Pierre de Blois, génie poli, aimable autant que profond, que s'arrachaient tour à tour la Sicile et la France ; Pierre-le-Chancelier, que son avidité à dévorer les livres fit surnommer *le mangeur*. Tous ces hommes illustres enseignaient à Paris où venaient s'abreuver, sans distinction de race, tous ceux qui avaient soif de savoir et d'éloquence. L'évêque était le protecteur naturel de l'Université ; il en était aussi le modérateur et le censeur ; et pour ne manquer à rien de ce qu'exigeait son devoir, Maurice délégua au chancelier le pouvoir de réprimer et de châtier les clercs qui transgressaient les lois de l'école, de l'Église ou du pays.

Lui-même comptait parmi les savants de son époque. La multitude infinie de ses occupations ne déroba jamais rien à ses heures d'études, et il sut même trouver dans une vie de mouvement le recueillement nécessaire pour écrire et dicter. On cite de lui un cours d'instruction à ses prêtres, dans lequel il les exhorte aux vertus pastorales, dont il était lui-même le modèle infatigable. Il a laissé un livre sur le Canon de la messe, expliquant les prières et l'action diviue qu'il accomplissait chaque jour (1).

(1) V. Daunou, *Hist. littér. de la France.*

On retrouvera jusque dans ses derniers moments le témoignage de cette foi vive dans l'eucharistie qui fut le mobile divin de cette puissante existence. Il est même remarquable que, dans un manuscrit de ce dernier traité, conservé à la bibliothèque de Bourges, l'évêque est qualifié de *saint* Maurice, tant l'idée qu'on avait de son éminente vertu répondait à celle qu'on se faisait de son génie (1).

Aussi son nom faisait-il autorité dans la science. On se rappelait ses brillantes leçons de théologie, et depuis ce jour-là il n'avait pas cessé d'être l'oracle de son temps sur toutes les questions de doctrine et de morale. C'est ainsi que, vers l'année 1170, Maurice de Sully et Etienne de Tournai, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, furent tous deux consultés concurremment par Ponce, évêque de Clermont. Il s'agissait de savoir si le baptême donné sous cette forme abrégée : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,* était valide, sans que l'on préposât les mots : *Je te baptise.* Maurice répondit que le baptême ne valait rien sans la formule complète. L'abbé de Saint-Euverte ne fut pas du même avis : « Je suis confus, » disait-il dans une lettre élogieuse pour Maurice, « je suis

(1) Montfaucon, *Biblioth. manuscripta.*

« confus que vous placiez mon suffrage au même « rang que celui d'un tel évêque, comparant de la « sorte l'insecte et le chameau, le chardon et le « cèdre, le faible Hylas et le puissant Hercule. » Aussi arriva-t-il qu'Hylas fut terrassé par Hercule : ce fut la décision de Maurice qui prévalut auprès de la cour de Rome, laquelle lui donna l'irréfragable sanction de son autorité (1).

X.

MAURICE de Sully était arrivé à cet âge où le jour naissant de l'éternité projette sur le passé et l'avenir de l'homme sa céleste lumière. Elle lui montra le vide de tout ce qui n'est pas Dieu. Maurice le comprit, et il voulut que la fin d'une vie si dignement remplie ne fût plus consacrée qu'à aimer

(1) DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 138 : « *Accedit moles verecundiæ meæ, pater, quod in tantâ consultatione vestrâ Domino Parisiensi me jungitis, camelo culicem, cedro carduum, Hylam Herculi comparantes.* »

Jésus-Christ, le prier dans la retraite et le servir dans les pauvres.

Les pauvres avaient été l'objet privilégié de sa sollicitude. Cette tendresse pour les petits prenait-elle sa source dans un retour du cœur vers ses jeunes années? Était-elle un souvenir de sa chétive chaumière des rives de la Loire? Je ne sais; mais dans l'année 1188, Maurice voulut honorer et consoler Jésus-Christ dans ses membres, en jetant les fondements de ce qu'on appelait alors l'hospice ou l'hôtellerie des pauvres de Sainte-Opportune (1). Maurice s'était souvenu des jours où il était arrivé, seul, obscur, inconnu, sans amis, sans abri et sans pain, dans cette ville immense, où se portait dès lors le flot de toutes les misères et de toutes les ambitions. Ce fut pour les étrangers et pour les indigents sans ressource dans Paris qu'il bâtit cet asile où tout pèlerin pouvait venir recevoir les secours de l'hospitalité. Rien n'y fut épargné : l'évèque acheta donc un

(1) Déjà vingt ans plus tôt, 1168, il avait établi que l'Hôtel-Dieu de Paris hériterait du lit de l'évêque défunt.

Gallia christ., t. VII, p. 72 : « *Lectum episcopi mortui pauperibus domûs Dei assignavit de consensu capituli.* » Le chapitre fit la même concession par un statut de la même année, 1168.

fonds considérable à un certain Thibault, de Saint-Germain-l'Auxerrois. L'hospice s'éleva dans le goût grand et simple de l'époque; et au milieu de l'hospice il consacra une chapelle où chaque jour la messe était dite aux pauvres, les meilleurs amis de Dieu. La charité de l'âme passait dans ce temps-là avant celle du corps. Cette chapelle fut placée sous le vocable de Sainte-Catherine, qui bientôt donna son nom à l'hospice tout entier.

C'étaient d'abord des frères qui servaient les pèlerins ; mais nous autres, portons-nous dans nos poitrines d'hommes ces secrets du dévoûment que les femmes possèdent? Dieu, qui nous a donné la force et le génie, nous a-t-il réparti dans une part égale ces instincts délicats qui devinent les maux, et ce tact de l'amour qui guérit ce qu'il touche? Au XVIe siècle, l'évêque de Paris, Eustache du Bellai, crut que cette charité serait mieux faite par des femmes, et il y établit une congrégation de sœurs hospitalières. Elles ne dépassaient pas d'abord le nombre de onze. Leur charitable tâche était de recueillir les pauvres délaissés dans cette immense ville où la misère les pousse, où le crime les attend. D'après les statuts de l'hospice, toute femme ou fille pauvre arrivant à Paris pouvait se présenter là et

devait y être reçue, logée, nourrie, soignée, trois jours et trois nuits. Alors on pourvoyait sans doute au placement de chacune et à sa subsistance. C'est de la sorte que bien des âmes furent sauvées par ces filles de la charité, au prix de peines et de sueurs dont le ciel a le secret. Outre ces devoirs de pieuse hospitalité, les sœurs avaient la charge d'ensevelir tous ceux qui, dans la ville, mouraient par accident, et que l'on délaissait dans la rue ou dans les carrefours de la Cité (1).

Il n'y avait pas de besoins, de misère ou de tentations que ne prévînt l'ingénieuse charité de ce temps. Il n'y avait pas de douleur corporelle ou morale qu'elle ne touchât de sa main et n'abritât de son aile. A l'est de la ville, hors la porte Baudoyer, sur la longue avenue qui commençait à Saint-Jean-en-Grève, on voyait chaque jour des troupes de femmes repenties se rendre au monastère de Saint-Antoine-des-Champs, dont la flèche élancée s'élevait au-dessus des arbres du faubourg de ce nom. C'était le

(1) DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 146 et 147, n° XI : « *Eustachius Bellaius anno 1557 virgines Deo devotas instituit, ut se ministerio hujus domûs dederent, et ut mulieres puellasve inopes Parisios commeantes per tres noctes recipere tenerentur.* »

nouvel asile que venait de leur élever un simple prêtre de campagne, Foulques, curé de Neuilly, célèbre par sa sainteté et par son éloquence. Maurice, à son déclin, voulut aussi fonder une dernière maison de retraite et de prière qui témoignât jusqu'au bout de son intrépide ardeur au service de Dieu.

A l'occident de son diocèse, à une lieue environ de Port-Royal-des-Champs, sur de riches coteaux baignés d'eaux courantes, s'éleva pendant des siècles l'abbaye fort célèbre de Notre-Dame-de-la-Roche. Au temps dont nous parlons, ce domaine féodal n'était qu'une terre stérile et un massif de halliers délaissé par la culture. Or, dans le courant de l'année 1196, le seigneur de cet endroit, nommé Guy de Levis, pensa qu'il serait profitable à son âme et au repos éternel de ses aïeux de planter en ce lieu, comme le dit l'historien, une jeune pépinière qui abriterait de son ombre les âmes amies de Dieu et fatiguées de ce monde. C'est dans cette pensée qu'il vint trouver Maurice et lui fit don des bois et des terres d'alentour. Maurice accepta l'offre· il connaissait d'ailleurs un homme propre à fonder l'œuvre sainte qu'il méditait. C'était un prêtre vertueux nommé Guyon de Meencourt, désireux de s'attacher plus étroitement au Seigneur en le servant dans la so-

litude, à la manière des saints de la Thébaïde. Guyon de Meencourt se mit aux ordres de l'évêque, s'enfonça dans les bois et y commença de suite le défrichement des terres et l'apostolat des âmes. Il s'adjoignit bientôt une religieuse famille d'hommes justes et craignant Dieu, que l'on appelait communément les frères du bois Guyon. Par eux tout ce pays changea complétement de face. Le seigneur de Levis, heureux de voir prospérer la sainte colonie, voulut, par testament, qu'une chapelle y fût consacrée à Notre-Dame. Maurice la fit bâtir, et quelque temps après la famille religieuse de Guyon de Meencourt s'agrégea à la grande abbaye de Saint-Victor (1). Elle demeura longtemps la providence visible de toute la contrée.

XI.

C'ÉTAIT donc dans l'année 1196 que se passaient ces choses. Chaque jour le poids des années avertissait l'évêque que le temps approchait de

(1) *Gallia christ.*, t. VII, p. 847.

rendre compte à Dieu de son administration. Par une inspiration que nous retrouvons dans l'histoire de presque tous les saints, il voulut ensevelir dans une pieuse retraite ce que la Miséricorde lui réservait de jours. Secouant donc enfin le joug des affaires, dont personne n'avait été plus accablé que lui, il alla demander à l'abbaye de Saint-Victor une cellule silencieuse où il put se recueillir entre son âme et Dieu (1).

C'est là, sur le sommet de la Montagne-Sainte-Geneviève, sous les cloîtres gothiques du savant monastère, qu'il attendit doucement l'appel du souverain juge. De tous les soucis de la terre, il n'apporta dans ce lieu que la pensée des pauvres, dont son cœur s'était fait une douce habitude. Il leur fit distribuer tout ce qu'il possédait, préludant de la sorte au dépouillement de la mort.

Par un dernier scrupule d'une âme délicate, il appela auprès de lui Robert, de Saint-Victor, et Reginald, abbé de Saint-Marceau, ses amis; et là il leur

(1) *Gall. christ.*, t. VII, p. 847 : « *Mauritius paulo ante obitum, si chroniquo mss. Johannis à Sancto-Victore fides, ad Sanctum-Victorem se recepit ejusdem loci canonicus effectus est, ut liberius Deo vacaret, seque ad reddendam villicationis rationem præpararet.* »

fit promettre de donner satisfaction entière à tous ceux qu'il aurait lésés sans le savoir (1). Il voulait que pas une tache ne demeurât en lui lorqu'il se présenterait à celui qui a dit : « Bienheureux sont les « justes, car ils obtiendront justice devant moi. »

L'espérance le consolait de la ruine d'un corps de boue que ne soutenait plus l'énergie de sa grande âme. Aussi, ayant appris que des impies contestaient le dogme sacré de la résurrection de la chair, le vieillard voulut écrire de sa main tremblante cette profession de foi, tirée du livre de Job : « Je sais que « mon Rédempteur est vivant, que je me releverai « de terre au dernier jour, et que je verrai mon « Sauveur dans ma chair. Ce sera moi qui le verrai, « moi-même, et non un autre. C'est cette ferme « confiance que je porte en mon sein. » Il demanda que cet écrit fût placé sur son cœur à ses derniers moments, pour y proclamer sa foi lorsque sa langue glacée ne pourrait plus parler (2).

Ce moment arriva. Une fièvre ardente s'empara de l'évêque. Dans le désordre de ses pensées, le malade sollicitait la faveur de recevoir le divin via-

(1) *Gall. christ.*, t. VII, col. 75.
(2) DUBOIS, *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, p. 147.

tique. Le prêtre qui l'assistait, n'osant lui refuser cette faveur dernière, et cependant redoutant de livrer le Saint des saints à un homme en délire, s'avisa d'un moyen désavoué par le bon sens comme par la religion : ce fut de tromper le mourant en lui apportant une hostie non consacrée. Mais à peine le prêtre eut-il touché le seuil de la chambre de Maurice, que celui-ci, se dressant sur son lit, s'écria : « Emporte ! emporte ! cela n'est pas mon Maître (2) ! » Le prêtre, stupéfait, s'en retourna et revint avec le corps du Sauveur. Maurice reçut l'hostie sainte avec actions de graces, recouvra ses esprits, renouvela ses actes de foi et d'amour, puis s'endormit doucement entre les bras de Celui qui venait de le visiter. Sa bienheureuse mort arriva le 22 septembre 1196.

Ses restes furent ensevelis dans l'église de Saint-Victor. Les chanoines de Paris, fiers de leur évêque, demandèrent à Étienne de Tournai de composer son épitaphe. Il la remplit de l'éloge de l'évêque incomparable, ainsi qu'il le nomme. Il le loue spécialement de sa grande charité, de ses larges aumônes, de sa

(2) Césaire d'HEISTERBACK, apud *Hist. Eccl. Paris.*, t. II, lib. XIII, c. 5, p. 148 : « *Tolle, tolle, non est Dominus meus.* »

générosité qui ouvrait constamment sa bourse et ses greniers aux pauvres nécessiteux. Cette pièce se termine par une prière à celle dont Maurice avait été le fidèle et zélé serviteur :

PONTIFICEM TANTI MERITI SERVUMQUE FIDELEM
SERVA MAURITIUM, VIRGO BEATA, TUUM.

On avait la confiance que la céleste reine à laquelle il avait élevé une de ses plus belles demeures sur la terre l'avait elle-même introduit dans les demeures éternelles.

Orléans, ce 8 septembre 1862, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge.







